



#### **AVIS DE RECRUTEMENT**

L'Université Hassan 1<sup>er</sup> de Settat annonce des Concours pour le Recrutement de **(05** postes) cadres Administratifs et Techniques **(Session 16/10/2022)**, au profit de ses établissements selon les Spécialités demandées cités au tableau suivant :

Etablissements	Grade	Spécialités	N.P	Adresses
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques Settat	Techniciens 3ème grade	Développement Informatique	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 784 Settat Tél : 0523721939 / Fax : 0523724087
	Techniciens 3ème grade	Réseaux et Systèmes Informatiques	01	
Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation Berrechid	Administrateur 2ème grade	Gestion financière et comptable	01	Siégé provisoirement à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées Berrechid
	Techniciens 3ème grade	Informatique	01	Boulevard de l'Université /B.P 218 Berrechid Tél. 0522324758 Fax 0522534530
Faculté des Sciences et Technique Settat	Techniciens 3ème grade	Informatique	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 577 Settat Tél. 0523400736 Fax 0523400969

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant <u>E-concours.uh1.ac.ma</u>, Le dénier délai d'inscription sur le site <u>avant</u> le <u>08.10.2022</u>.

## Conditions de participation :

Ces recrutements sont ouverts aux candidats marocains, ayant l'âge réglementaire pour participation aux concours, titulaire des diplômes dans les spécialités demandées.

# Pour les administrateurs 2ème grade

Diplôme d'études supérieures approfondies ou diplôme d'études supérieures spécialisées ou master ou master spécialisé ou équivalent l'un d'entre eux conformément aux exigences du décret n 2.12.90 délivré le 8 Jumada II 1433 (30 avril 2012) Il a également été changé et complété.

### Pour les techniciens 3<sup>ème</sup> grade.

Le diplôme de technicien spécialisé délivré par les établissements de formation professionnel crées selon le décret n 2.86.325 du 9 Janvier 1987 ou tout diplôme équivalent selon les dispositions réglementaire en œuvre selon le décret n 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

## Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

- 1. Demande de candidature adressée au chef d'établissement concerné ;
- 2. Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;
- 3. Une copie du diplôme demandé;
- 4. Quatre curriculum vitae du candidat;
- 5. Une copie de la carte d'identité nationale ;

La liste des candidats admis pour les épreuves écrites et orales sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma,
- -Le site web suivant : E-concours.uh1.ac.ma

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur les sites susmentionnés.